

C.P. n° 336.00.00-00.00 Professions libérales

Adaptation suite à : Augmentation conventionnelle : 1,1 %
CCT 14.11.2019

Validité : depuis le 01/01/2020

Régime hebdomadaire : 38h

Salaires barémiques

Catégorie	Age	Ancienneté après	Salaire minimum
1 : Catégorie 1	18 ans	0 mois	1.629,06
2 : Catégorie 2	19 ans	6 mois	1.672,30
3 : Catégorie 3	20 ans	1 an	1.691,51
4 : Catégorie 4	22 ans	2 ans	1.707,62

Jeunes âgés de moins de 18 ans

Age	%	Catégorie
15 ans	70	1.140,34
17 ans	76	1.238,09

Étudiants ou travailleurs dans un régime de formation alternance

Age	%	Catégorie
15 ans	70	1.140,34
17 ans	76	1.238,09
18 ans	82	1.335,83
19 ans	88	1.433,57
20 ans	94	1.531,32